

GTMA
Compte rendu de la réunion du 19 juin 2018
Secrétariat permanent CCTDC

étaient présents :

Arnaud Monnier administrateur de la Fédélima ; Véra Bezonoff de la Fédélima ; Guillaume Léchevin président de la Fédélima ; Aurélie Hannedouche déléguée générale du SMA ; Gilles Castagnac de l'IRMA ; Philippe Gauthier du SNAM-CGT ; Alexandrine Aizac du SNAM-CGT ; Fabrice Hubert de Arts vivants et département ; Cédric Hardy de Arts vivants et département ; Denis Talledec collectif Culture bar-bars ; Bernanrd Guinard de la FAMDT ; Anne-Claire Rocton service de l'inspection de la DGCA ; Philippe Berthelot service de l'inspection de la DGCA ; Pierre Haramburu du service de l'action territoriale de la DGCA ; Dominique Muller délégation musique/DGCA ; Marina Watremez délégation musique/DGCA, Laurène Bertrand délégation musique DGCA.

Dominique Muller présente l'ordre du jour.

1) Organisation des prochaines thématiques de travail (observation, amateurs, H/F...)

Il annonce que la thématique SOLIMA (partage d'expérience, observation, évolutions de la méthode) est reportée à la prochaine séance plénière du 25 septembre prochain qui durera par conséquent la journée entière. L'autre demi-journée sera consacrée comme prévu aux contrats régionaux de filière.

Véra Beszonoff indique qu'elle reçoit encore des réponses de ses adhérents sur les SOLIMA. Marina Watremez précise que le sous GT avait convenu de réaliser un questionnaire très synthétique sur les SOLIMA. Les différents professionnels membres du sous GT devaient interroger leurs adhérents. A ce jour, tous n'ont pas fournis les résultats obtenus c'est pourquoi il n'est pas possible de traiter le sujet aujourd'hui comme prévu.

Philippe Gauthier souhaiterait que le GTMA traite de deux sujets que le SNAM estime prioritaires : la place des femmes dans les musiques actuelles et le bilan du FONPEPS pour le secteur des musiques actuelles.

Dominique Muller précise qu'il convient d'arrêter la méthode de travail pour traiter les thématiques identifiées en début d'année : les amateurs, l'observation, la place des femmes....

La place des femmes est également un sujet prioritaire pour le CNV qui commence à y réfléchir notamment dans le cadre de ses programmes d'aides avec l'intégration d'indicateurs sur ces questions dans les dossiers de demande de subvention.

Anne-Claire Rocton indique de depuis 2012 le ministère de la culture a mis en place un observatoire relatif à l'égalité H/F dans le secteur culturel. En 5 ans, on est passé de 25 % de femmes dirigeantes à 29 % aujourd'hui. Ces chiffres sont plutôt des tendances, car le périmètre des structures interrogées n'est pas toujours identifié. La Ministre a présenté un plan d'actions en février 2018 selon 3 axes :

- lutter contre les stéréotypes auprès des jeunes,
- développer la visibilité des femmes dans l'Histoire,
- faire progresser les femmes à la tête des structures labellisées. Nous constatons que les femmes sont majoritairement présentes en qualité de directrice sur des structures moyennes d'un budget d'environ d'1M€ au-delà elles n'apparaissent quasi -plus. Si la présence des femmes concerne moins de 20 % des structures (ce qui est le cas des SMAC qui sont à 12%), l'objectif est de progresser de 10 % par an Si la présence des femmes dépasse 25 %, l'objectif est de progresser de 5% par an. Cet objectif est inscrit dans une directive 2018/2022.

Le Ministère doit payer un malus si cela n'est pas respecté et les structures devront faire de même.

Il est vrai que peu de femmes postulent aux postes de direction des SMAC. Il faut se préoccuper du sujet.

Guillaume Lechevin partage ce constat. Il souligne qu'il y a actuellement un travail mené sur la diversité dont cette thématique fait évidemment partie. Il souhaite attirer l'attention de la DGCA sur le fait qu'il ne faudrait pas qu'il y ait une vision trop administrative et que d'autres choses sont à examiner de près telles que la composition des groupes qui répètent dans les studios par exemple.

Les inégalités existent dans notre société et les structures culturelles à elles seules ne peuvent pallier cela. Il convient de relier ce point au sujet de l'observation qui par ailleurs ne doit pas se limiter aux seules structures labellisées.

Dominique Muller indique qu'il faut effectivement éviter d'être sur une action uniquement ciblée sur le « bout de chaîne » et dans l'injonction systématique. En dehors du secteur culturel, et dans certains groupes, il existe un système de mentoring. C'est-à-dire qu'une femme déjà en situation de direction « coach » celles qui accèdent à ce type de fonction ou qui seraient susceptibles d'y accéder. Il faut accompagner les jeunes femmes mais également celles qui travaillent aujourd'hui pour qu'elles puissent accéder à des fonctions de direction sans attendre la nouvelle génération. Le mentoring pourrait être une des solutions pour les femmes déjà en activité.

Véra Beszonoff indique que la Fédélima a déposé un dossier sur parité/égalité dans les musiques actuelles en 2017 auprès du Ministère des familles, de l'enfance et du droit des femmes qui est resté sans réponse à ce jour.

Anne-Claire Rocton précise qu'il faut s'interroger sur comment on équilibre la vie professionnelle et la vie privée, comment on travaille la question des métiers « genrés ». Une circulaire a posé le principe de la parité dans toutes les commissions du Ministère de la culture avec un minimum de 40 %.

Par exemple, les femmes sont plus nombreuses à postuler à l'entrée dans les écoles de l'enseignement supérieur comme les écoles d'art et de fait elles sont sanctionnées. Il faut réfléchir aussi à cela.

En ce qui concerne les labels, les short-list doivent être établies selon la parité H/F mais parfois on a peu de femmes qui candidatent.

Un comité de suivi en charge de suivre ces questions au niveau national a été mis en place dans le cadre du plan d'action de la Ministre.

Guillaume Lechevin précise qu'il faut s'appuyer sur l'observation participative et partagée de manière à pouvoir identifier, valoriser et aider les projets qui portent ces problématiques. Des outils et des méthodes existent déjà en la matière.

Bernard Guinard demande quels sont les moyens alloués à la mise en œuvre de ces actions.

Anne-Claire Rocton signale que cela fait partie des questions qui se posent et qui ne sont pas arbitrées à ce stade. L'enjeu est de faire passer la question de la place des femmes de l'exception au général. Le GTMA pourrait réfléchir et proposer une grille d'observation spécifique au secteur pour travailler cette question.

Philippe Gauthier explique que si beaucoup de femmes vont au conservatoire dès que l'on examine les départements jazz et musiques actuelles, on constate qu'elles n'y sont pas. C'est la même chose sur scène, qu'elle que soit l'esthétique, elles n'y sont pas. Il y a même des résistances à voir les choses évoluer. Au sein du GTMA, les collectivités sont présentes or en matière d'enseignement initial et spécialisé, elles ont un rôle majeur. Le chantier est également à ouvrir au sein du GIP cafés culture. Le GTMA présente l'avantage de pouvoir être global et panoramique.

Pour Anne-Claire Rocton, il faut que le GTMA s'empare du sujet et fasse éventuellement des recommandations sur la manière dont on s'y prend collectivement pour faire avancer ces questions au sein du secteur des musiques actuelles. Depuis le 8 mars 2017, une concertation a été initiée dans les

territoires et cela remontera nécessairement au niveau du CCTDC. Le GTMA se doit de traiter le sujet d'autant que d'autres ont commencé à mener une réflexion comme l'ADAMI. Des collectifs d'artistes se créent pour développer ce sujet, ex : l'association Le Tunnel (pour le théâtre), Fair Play (pour la musique).

Dominique Muller précise qu'il est important de définir la méthode de travail rapidement.

Gilles Castagnac indique que l'IRMA a commencé à regarder sa base de données en fonction de ce prisme. Il serait en mesure d'apporter des éléments en septembre.

Vera Beszonoff indique que l'étude emploi réalisée par la Fédélima sera disponible également en septembre. Au delà des constats, il faut réfléchir aux actions concrètes qui pourraient être lancées et à comment on partage les expérimentations déjà menées sur les territoires.

Cédric Hardy ajoute qu'il serait souhaitable de s'inspirer de la méthode de la recherche/action : on teste les choses, on fait en sorte d'avoir un retour d'usage sur ce qui fonctionne ou pas selon le principe du « Living Lab ».

Anne-Claire Rocton précise qu'il faut voir si en fonction des territoires les choses sont différentes ou si elles ne le sont pas. Un comité de suivi a été institué en février 2018 avec pour objectif d'avoir des résultats pour février 2019. La question de la progression de la place des femmes est fondamentale.

Cédric Hardy pose la question des moyens financiers qui pourraient être consacrés à une étude sur la recherche/action.

Philippe Gauthier fait part de ses réserves sur cette proposition de méthode recherche/action.

Cédric Hardy précise qu'il ne s'agirait pas d'une étude en tant que telle mais d'un travail de repérage sur les expérimentations qui existent sur les territoires, leur évaluation et enfin de voir ce qui peut être répliquer ailleurs ou pas.

Pour Philippe Gauthier, il faut prioritairement voir à quels endroits on peut agir comme l'EAC, la formation professionnelle, la production ou la diffusion plutôt que du repérage.

Denis Talledec précise qu'il faut mettre en place une observation, réfléchir une action, faire des recommandations au nom du GTMA et valoriser ce qui existe sur les territoires.

Cédric Hardy indique qu'une réunion sur les conservatoires est prévue en juillet par la DGCA. Il demande si la parité H/F est un sujet posé dans les critères de classement des conservatoires ?

Anne-Claire Rocton complète en signalant que d'après les chiffres dont on dispose aujourd'hui, les filles/femmes « disparaissent » à partir du 3ème cycle.

L'ensemble des membres du GTMA acte le principe d'une séance plénière supplémentaire dédiée à la place des femmes dans les MA en octobre. Une date va être proposée par la DGCA en fonction des agendas et des vacances scolaires.

2) Réflexions sur les évolutions du GTMA

Guillaume Lechevin demande un retour sur la réunion de la DGCA avec les réseaux territoriaux qui s'est déroulée le 16 mai.

Dominique Muller répond que l'objectif de cette réunion était de réaliser un premier échange avec les réseaux territoriaux sur des sujets larges et de poser l'articulation entre politique publique nationale et échelon territorial. Il faut installer un dialogue mais sans court-circuiter les DRAC. La DGCA s'interroge également sur la politique publique que l'État porte en direction de ces réseaux. Les contrats de filière

ont monopolisé les débats (gouvernance, signature...). Un modèle dans une région ne peut être imposé aux autres régions. En revanche, la DGCA pose le principe d'associer les professionnels.

Anne-Claire Rocton complète en précisant que cette réunion a permis de voir les disparités entre les réseaux avec l'intervention marquée de deux d'entre eux en particulier. Il ressort qu'il n'y a pas de consensus sur tous les sujets. La DGCA les a interrogés sur leur rôle au-delà des contrats de filière et sur ce point les réponses sont plus floues.

Dominique Muller ajoute que l'articulation entre les réseaux territoriaux et les fédérations nationales est essentielle pour l'État. Les deux échelons sont nécessaires. Il a été également question de bien identifier ce qui distinguait un réseau d'un opérateur.

Denis Talledec souligne que les coopérations entre les réseaux territoriaux et les fédérations nationales existent, car ce sont les mêmes adhérents pour partie. Il y a les généralistes et les spécialistes. Il faut valoriser les différentes initiatives sur les territoires et la coopération entre les niveaux nationaux et territoriaux.

Il cite l'exemple d'une charte entre la fédération culture bars-bar et le RIM.

Bernard Guinard souligne l'absence de représentants des collectivités territoriales.

Cédric Hardy explique qu'il n'y a pas de lieux de débat identifiés sur la culture pour les élus départementaux. La culture est traitée avec d'autres sujets.

Philippe Gauthier complète en posant la question de la composition du GTMA et de la prise en compte de toutes les parties prenantes comme également certaines fédérations ou les festivals qui ne sont pas autour de la table.

Marina Watremez explique qu'effectivement certaines fédérations nationales ne sont pas membres du GTMA. C'est un manque historique. Elle rappelle que le GTMA est la continuité d'un GT issu du CSMA qui a ensuite été rattaché au CCTDC.

Denis Talledec ajoute qu'il faut selon lui ouvrir le GTMA à d'autres types d'acteurs : les réseaux territoriaux doivent avoir leur place au sein du GTMA.

Philippe Gauthier estime qu'il faut également laisser penser que le GTMA est un lieu de production de réflexion.

Vera Beszonoff explique que les sous GT thématiques permettent des moments de production avec des personnes ressources. Ces personnes peuvent venir en plénière quand le thème est abordé.

Guillaume Lechevin estime qu'il faut inviter les organisations en cohérence avec l'élargissement du périmètre qui a été acté. Il souhaite garder la souplesse de fonctionnement du GTMA.

Anne-Claire Rocton indique que les réseaux régionaux revendiquent un espace professionnel.

Guillaume Lechevin précise que la préfiguration du CNM joue aussi dans l'expression de cette envie. Il ne s'agit pas que de la référence au territoire. Un espace où les différences puissent être mieux identifiées, et les divergences débattues, est nécessaire.

Philippe Berthelot estime qu'il est important de repositionner cet espace dans le contexte actuel de réorganisation politique et sectorielle. La dimension transversale est à affirmer en définissant les modalités et les objectifs du GTMA de manière à le rendre plus lisible pour l'extérieur. Il revient sur l'élaboration d'un document méthodologique cadre pour le GTMA. Il réaffirme que la dimension de co-construction et de co-écriture est fondamentale. Or aujourd'hui c'est la délégation musique avec l'appui du SICA qui propose sinon il ne se passe rien. C'est un problème dans la mesure où le principe initial

de cet espace repose sur la capacité de chacun à proposer et à contribuer. Il attire l'attention sur le fait que le GTMA n'est pas un espace d'expression des représentativités.

Concernant le document cadre du GT, il serait pertinent de réaliser un texte martyre qui tourne entre les membres du GT de manière à ce que chacun y apporte sa contribution pour avancer sur cette nouvelle étape du groupe de travail.

Anne-Claire Rocton précise qu'en changeant le nom du GT on en change le sens. Il faut se poser la question du pourquoi ce GT existe. Elle demande qui propose le texte martyre : la DGCA ou les acteurs ? On peut repartir de la base qui avait été réalisée par le SICA.

Gilles Castagnac estime qu'il faut refaire un historique du GTMA afin qu'il soit partagé. En effet, le GT initial dans le CSMA traitait de la question des territoires et non des lieux. La thématique s'est réduite ensuite.

Anne-Claire Rocton précise que cela n'a pas été posé comme cela au sein du Ministère de la culture. La coopération est un sujet qui n'a pas été posé au moment de la loi LCAP, car il était trop spécifique aux musiques actuelles or c'est un sujet qui revient en force aujourd'hui via d'autres secteurs. Comment se faire écouter quand on est en avance ?

Pierre Haramburu souligne que le GTMA a toujours un temps d'avance car il traite de problématiques « métier » avec une réflexion plus large qui peut concerner le Ministère de la culture.

Il est convenu que la DGCA propose un premier texte martyre qui sera envoyé à l'ensemble des membres du GTMA.

3) Contrats régionaux de filière musiques actuelles : préparation de la réunion de septembre 2018

Guillaume Lechevin demande s'il est prévu de parler des contrats de filière uniquement ou également des autres types de conventionnement ? Il souhaite d'autre part que soit précisé la définition et l'objet du contrat de filière et émet des réserves sur la référence économique de la notion.

Bernard Guinard et Denis Talledec estiment qu'il faut parler également du CNM.

Anne-Claire Rocton répond qu'il s'agit de deux sujets différents. Le CNM est un sujet politique, les contrats de filière est un sujet technique de contenu. Le Ministère de la culture ne force rien sur les territoires. Certains ne sont pas murs comme en Bretagne où il existe aujourd'hui une convention pluriannuelle. Le contrat de filière permet d'essayer de faire au-delà de ce qui était possible pour les DRAC. Il doit permettre de travailler autrement dans un contexte de réforme territoriale.

Philippe Berthelot complète en affirmant que le contrat de filière renforce une lecture du territoire qui soit la plus commune possible.

En réponse à Guillaume Lechevin, Dominique Muller précise que la notion de filière dépasse le cadre économique et qu'elle intègre l'ensemble des éléments constitutifs d'un secteur, l'enseignement par exemple.

4) Points divers

Présentation de la mesure 8 du FONPEPS

Astrid Reymond de la DGCA en charge du dossier présente l'avancement des travaux sur la mesure 8 du FONPEPS instituant un dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petite jauge (inférieure à 300 places)

Elle signale qu'une RIM (réunion interministérielle) a eu lieu le matin même pour arbitrer différents volets du dispositif FONPEPS.

Les objectifs de la mesure sont d'une part l'augmentation du plateau artistique et d'autre part l'augmentation du nombre de représentations dans ces lieux.

L'objectif est de faire entrer la mesure en vigueur avant le lancement du festival d'Avignon. Le texte du décret devrait être présenté au CNEFOP devant les partenaires sociaux le 26 juin prochain. Elle précise que le calendrier est donc très serré pour que la mesure entre en vigueur à temps pour en faire bénéficier le festival d'Avignon.

Philippe Gauthier regrette que ce qui était au départ un dispositif d'aide aux salles pour favoriser l'emploi direct soit devenu une aide aux producteurs. Il signale que la jauge de 100 places n'est pas pertinente dans le théâtre et la danse. Il conteste la méthode de concertation qui a été mise en place dans le cadre des nouvelles mesures du FONPEPS.

Il craint un effet d'aubaine car l'ouverture est large. Par ailleurs, au-delà de la date du décret, il souhaite connaître à quel moment il sera opérationnel. En effet, pour la mesure 9 le délai a été de 6 mois ce qui pénalise les bénéficiaires.

Astrid Reymond explique qu'il y aura un formulaire CERFA à remplir pour pouvoir bénéficier de l'aide et que la demande devra être réalisée dans les 6 mois à compter de la date de représentation. Elle signale que pour l'instant, le formulaire CERFA est en cours de finalisation.

Elle affirme que la priorité à cette date est bien celle du décret relatif à la mesure 8 afin que les entrepreneurs puissent en bénéficier au plus vite, et notamment dans le cadre du festival d'Avignon. Sur les critères retenus pour l'aide, elle précise qu'une étude d'impact a été réalisée et ce travail a été très suivi par les partenaires sociaux.

Astrid Reymond rappelle le contexte difficile dans lequel se trouve le dispositif FONPEPS qui n'a pas encore fait ses preuves, et demeure en sous-consommation. Elle précise qu'il fallait avant tout préserver l'existence du dispositif en tant que tel dont la reconduction est menacée, et qu'il n'était pas simple de défendre une nouvelle mesure, aussi bien pertinente soit-elle, dans le cadre d'un dispositif remis en cause.

Dominique Muller ajoute qu'il ne faut pas minimiser la complexité de cette démarche.

Philippe Gauthier répond qu'il n'y a pas eu de concertation en CNPS. Un premier jet a été présenté fin 2017 au CNPS puis un texte finalisé a été présenté il y a quelques semaines. Il estime que cette méthode n'est pas de la concertation.

Denis Talledec signale qu'il n'a pas été consulté alors que beaucoup de ses adhérents sont potentiellement concernés.

La séance s'arrête à 13H.